

M. VAUGHAN: Voici notre situation, monsieur Black, nous pouvons obtenir toutes les traverses qu'il nous faut au prix que nous les payons.

M. DONNELLY: Vos prix sont-ils inférieurs à ceux du P.-C.?

M. VAUGHAN: Ils sont passablement les mêmes que ceux du P.-C. En fait, nous discutons chaque année les prix à payer dans chaque province pour les traverses avec les autorités du P.-C. avant d'adjuger nos contrats.

M. DONNELLY: En pratique, toutes les traverses dont vous avez besoin en Nouvelle-Ecosse ont été commandées?

M. VAUGHAN: Oui.

M. BLACK: Je dirais que les producteurs de traverses en Nouvelle-Ecosse vont abandonner les affaires à moins d'être assurés d'un prix raisonnable.

M. VAUGHAN: Nous entamerons sous peu des négociations pour nos traverses de l'an prochain.

M. BLACK: Vous en fixez réellement le prix, n'est-ce pas, et cela veut dire que les producteurs doivent accepter ou rejeter vos commandes?

M. VAUGHAN: C'est vrai. Nous fixons un prix que nous estimons juste. Par ailleurs, s'il était plus profitable pour les producteurs de traverses de transformer leurs billes en bois de construction, ils le feraient naturellement plutôt que de les nous remettre sous forme de traverses.

Nous obtenons divers prix. Ils dépendent des dimensions et de la catégorie des traverses. Le prix maximum que nous payons une traverse de bois dur en Nouvelle-Ecosse est de soixante-dix cents. C'est pour la grosse traverse.

M. BRADETTE: Soixante-dix cents f. à b.?

M. VAUGHAN: Pour une traverse de bois dur chargée sur wagon.

M. BLACK: Quels sont les prix des traverses de pruche et de pin?

M. VAUGHAN: C'est la traverse de bois dur numéro 2, de six par huit pouces. La traverse numéro 1 mesure sept pouces par neuf. Nous n'obtenons pas de traverses de bois dur numéro 1 en Nouvelle-Ecosse, les arbres n'étant pas assez gros.

M. BLACK: Combien payez-vous les traverses de pruche et de pin?

M. VAUGHAN: Je crois que c'est soixante-huit cents. C'est-à-dire, la traverse de plus grandes dimensions—sept pouces par neuf. Nous payons la traverse de six pouces par huit soixante-trois cents, et vingt-cinq cents, la plus petite de six pouces par six.

Le PRÉSIDENT: Je vous ferai remarquer, messieurs, que vous ne réglerez probablement pas cette question de traverses ici et que le travail du Comité n'avance guère.

M. HARRIS: Pardon, il est très avancé. Je repousse cette observation avec la plus grande énergie. Monsieur le président, les travaux de ce Comité se font avec plus de célérité que ceux de tout comité auquel j'ai eu le plaisir d'appartenir depuis 1921.

Le PRÉSIDENT: Je suis très heureux de l'apprendre.

M. HARRIS: J'en félicite le président.

M. HANSON: Je me demande si M. Vaughan nous donnerait le prix des traverses en Colombie-Britannique.

M. VAUGHAN: Le prix maximum que nous y payons est de cinquante-deux cents. Il est moindre sur l'île Vancouver. Sur la terre ferme, nous payons les traverses de six pouces par huit, quarante cents; vingt cents, la traverse de plus petites dimensions.

M. JACKMAN: Cela ne ramène-t-il pas à ma question précédente? Pourquoi achetez-vous ces traverses de la Nouvelle-Ecosse?

M. VAUGHAN: Pour ce motif: nous ne pourrions transporter des traverses des autres provinces en Nouvelle-Ecosse; ce serait trop coûteux.